



Comment nous aider à développer nos projets
pour améliorer l'accueil et la prise en charge
des enfants au sein de Copainpark ?

Faites un don

Utilisez le document ci-dessous, faites un don en ligne via pc banking ou adressez-vous à la banque.
Vous recevrez une **attestation fiscale** pour des dons d'au moins 40 euros par an.

Par ordre de virement mensuel

Si vous optez pour un **ordre permanent**, vous faites automatiquement un don à Copainpark, mensuel par exemple.
Evidemment, vous pouvez modifier à tout moment le montant ou la fréquence de vos dons ou même arrêter l'ordre.

Une fête ? Suggérez de soutenir nos projets !

Bébé, baptême, mariage, anniversaire, pension, ... Dans la vie, il y a beaucoup d'évènements à fêter. Vous préférez ne pas recevoir trop de cadeaux ? Suggérez à vos amis, votre famille ou autres de soutenir Copainpark par un don.

Ils recevront également une attestation fiscale pour tout don d'au moins 40 euros.

Copainpark comme bénéficiaire de votre testament

Copainpark vous souhaite une longue vie ! Votre soutien peut perdurer en mentionnant « Copainpark » comme bénéficiaire dans votre testament. En faisant un **leg**, vous nous soutenez après votre décès.

Avec un **leg en duo**, vous pouvez soutenir « Copainpark » et favoriser en même temps un autre légataire de votre entourage.

Soutien financier à Copainpark

Ordre permanent à remettre à votre agence bancaire ou à enregistrer via votre pc banking.

Compte donneur d'ordre :

· IBAN :

· BIC :

Nom, Prénom

Rue.....N°Boîte.....

Localité.....Code Postal

Montant (*) : Euros Périodicité : mensuel

Compte bénéficiaire : ASBL Copainpark IBAN: BE68 0882 6777 2434

BIC: GKCCBEBB

Communication : « Don Copainpark »

Fait à Le/...../.....